



ENQUÊTE

L'étonnante revanche d'Ici et Maintenant

Condamnée au silence par le CSA en septembre 1996, à la suite de dérapages racistes à l'antenne, la radio associative parisienne se battait pour retrouver sa voix. Coup de thé [tre] le 19 mars : le Conseil d'Etat a annulé la décision-sanction du CSA...

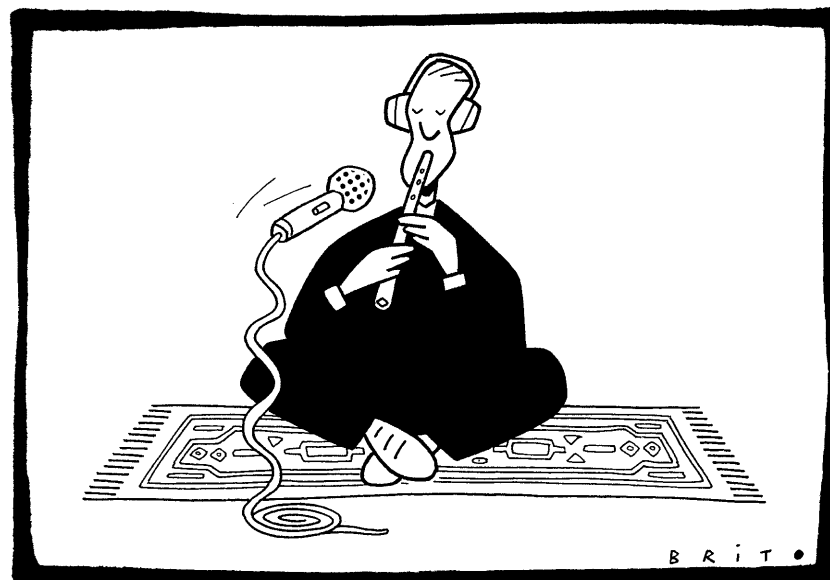
ILS n'en reviennent toujours pas. Leur cas semblait désespéré, leur sort définitivement réglé... Les responsables de la station Ici et Maintenant ont été les premiers surpris par la décision du Conseil d'Etat qui leur a finalement donné raison dans leur lutte contre le

CSA...

Toute l'affaire remonte au mois de mars 1994. Cette année-là, Ici et Maintenant diffuse à plusieurs reprises des propos racistes et antisémites provenant d'auditeurs anonymes. Se réclamant de la libre antenne absolue, la station parisienne associative ne possède, à l'époque, aucun système de filtrage des appels. Les auditeurs composent le numéro et passent directement à l'antenne. « Cette liberté revendiquée permettait à n'importe qui de nous piéger », admet aujourd'hui Didier de Plaige, fondateur et président d'Ici et Maintenant. « Le soir où les dérapages ont eu lieu, les débats étaient animés par des étudiants. Ils n'avaient pas une grande expérience, ils n'ont pas su comment réagir. Ils ont été dépassés... » Le CSA réprimande vertement la radio pour tant d'irresponsabilité. Didier de Plaige fait amende honorable, contraint ses animateurs à rappeler systématiquement les auditeurs qui souhaitent s'exprimer et assure surveiller désormais les programmes de près.

Mais le mal est fait. Ici et Maintenant est dans le collimateur du CSA. Depuis longtemps déjà, l'instance de régulation s'étonne des pratiques de cette radio qui n'hésite pas à louer son antenne à des associations, pour quelques centaines de francs. Quelques « locataires » peu recommandables – on avait parlé à l'époque de communautés proches de sectes – s'étaient faufileés jusqu'au micro... Pour le CSA, la coupe est pleine et les « sages » décident de sévir. En juillet 1995, l'autorisation d'émettre d'Ici et Maintenant est ramenée de cinq à quatre ans, jusqu'au mois de septembre 1996. En août de la même année, le CSA affirme, en outre, que l'autorisation ne sera pas reconduite automatiquement – comme c'est le cas pour la plupart des stations – et qu'Ici et Maintenant devra constituer un nouveau dossier de candidature pour retrouver sa fréquence.

D'entretien en déclaration de bonnes intentions, la station rate finalement l'examen de passage de septembre 1996



et le 88.2 – sur lequel elle émettait de 14 heures à 19 heures et de 23 heures à 7 heures du matin, en alternance avec Générations 88.2 – est attribué à Paris Jazz... « C'est alors que nous avons décidé de prendre le maquis, s'enflamme Didier de Plaige. Nous ne pouvions pas nous laisser tuer sans bouger. » Ici et Maintenant poursuit la diffusion sauvage de ses programmes et entame, sans trop y croire, une procédure de recours devant le Conseil d'Etat. Une poignée d'auditeurs acharnés constituent une association de défense et campent avec les animateurs dans un petit square, sous les fenêtres du CSA. Parasols mités et banderoles délavées... Didier de Plaige amorce même une grève de la faim. Mais, progressivement, l'action s'essouffle, Gérard Lemaire – l'autre fondateur et dirigeant de la station – quitte le mouvement. « Il est vrai que nous étions fatigués, mais nous étions malgré tout résolus à ne pas lâcher prise », assure Didier de Plaige. « Mais jamais on aurait imaginé que l'aide viendrait de si haut, que le miracle viendrait du Conseil d'Etat... » Tel a pourtant été le cas. Fait rarissime, la juridiction administrative a finalement désavoué le CSA : le 19 mars, la décision qui avait abouti, en août 1995, au refus de reconduire, hors appel à candidature, l'autorisation d'émettre d'Ici et Maintenant a été annulée, et le CSA a été condamné à verser 7 000 francs d'amende pour « application erronée de la loi ». La petite radio parisienne réclame désormais une fréquence et entend bien reprendre ses programmes avant septembre. Doux dingue, franchement rêveur, Didier de Plaige affirme vouloir s'orienter vers une « radio de l'être, du savoir et de la connaissance de soi ». Mais surtout de la libre antenne, de multiples forums d'au-

diteurs organisés de façon thématique et – assure le responsable d'antenne – « soigneusement filtrés sans pour autant renoncer à notre liberté ».

Car Didier de Plaige est resté fidèle aux rêves de ses vingt ans, entre philosophie bouddhiste et « il est interdit d'interdire ». Fêtant prochainement ses cinquante ans, ce fils de bonne famille se souvient de son dégoût pour les études de publicité que son père lui avait conseillé de suivre. Révolté par cet enseignement « qui veut contraindre les gens à consommer », il renonce alors à son futur métier et se lance « on the road », visitant tous les pays, effectuant mille métiers. Au milieu des années 70, il revient en France, devient prof de yoga et fonde un centre de méditation bouddhiste près d'Autun. Quelques chroniques dans des émissions télé et pour les programmes de France-Inter lui donnent le goût des ondes... Nouvelle liberté d'émettre à portée de la main, il fonde Ici et Maintenant avec deux copains, le 21 juin 1980 : « ... En référence au livre de Richard Alpert, "Remember: be here and now", qui m'avait marqué dans les années 70 », explique-t-il...

Didier de Plaige s'affirme aujourd'hui « pressé de retrouver la liberté d'émettre, afin de redonner la parole à ceux qui n'ont que cette antenne pour s'exprimer ». Pas franchement ravi de la décision du Conseil d'Etat, le CSA préfère, pour sa part, ne pas s'exprimer sur le sujet et assure que « le règlement de cette affaire est en cours ». Dégager, en quelques mois, une nouvelle fréquence sur une bande FM parisienne déjà largement saturée n'est pas une mince affaire... La dernière bataille d'Ici et Maintenant pour retrouver sa voix n'est pas encore gagnée.

Dorothee Tromparent